



Harcelement et diffamation

Par **gerardparis**, le **27/06/2011** à **11:30**

Bonjour,
Depuis 2008 le pere de ma concubine nous envoyait des mails concernant ces problemes du a une soit disant maladie que ma concubine n'aurait pas detectée, et qui l'aurait poussé a detruire tous ces biens personnels. Il etait PDG de sa boite avec domicile a cote de l'usine. Sa boite a fait faillite et accuse aujourd'hui sa fiile de sa faillite. J'ai commandé les statut sur infogreffe et ce n'est pas le cas car ma concubine n'avait pas la signature. Aujourd'hui, il ne peut plus envoyer de mail car in n'a plus de PC donc il envoie par courrier, avec l'aide du DG adjoint de son ancienne boite.
Ces courriers ont été distribués au maire, boulanger, café tabac, et a d'autres, dans ces courriers, il y parle de son dedoublement de personnalite, de son apné du sommeil, de ces suicides, mais surtout de sa haines envers nous. Que le beau frere de ma concubine aurait flirté ensemble apres son mariage. que moi je suis responsable du suicide de mon frere etc... que puis je faire? dois je porter plainte contre lui pour danger envers ma famille. Lui n'est rien pour moi aucun lien familiale me rattache a lui. J'ai deux enfants 9 et 7 ans , j'ai peur qu'un jour il vienne les chercher a l'école. Ma concubine sa fille peut elle porter plainte pour harcelement et diffamation ??? aidez moi.

Par **mimi493**, le **27/06/2011** à **14:05**

Harcelement non
Diffamation oui